



CHOISY-le-ROI

Place Gabriel Péri
94600 CHOISY-LE-ROI
www.choisyleroi.fr
Service urbanisme

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 25 00060

Déposé le : 15/04/2025

Demandeur : Madame SIMONIN Micheline

Sur un terrain sis à : 37 Chemin d'exploitation à
Choisy-le-Roi (94600)

Références cadastrales : 22 AY 20

Nature des travaux : Division de parcelle

MADAME SIMONIN MICHELINE

40 AVENUE HENRI CORVOL

94600 CHOISY-LE-ROI

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE

Délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de Choisy-le-Roi certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 25 00060, déposée le 15/04/2025 par Madame Micheline SIMONIN. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 18/04/2025.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 16/05/2025.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **06 JUIN 2025**.

A Choisy le Roi, le 03/06/2025

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,

et par délégation,

ALI ID ELOUALI

1^{er} Adjoint au Maire



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.